

Compte rendu – Session de travail du mardi 5 septembre 2023

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 5 septembre 2023 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil et M. Luc Tremblay.

Est absente : Mme Sabrina Roy.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 15 août 2023

Sujet	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 15 août 2023.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 1, 3, 4, 5, 8, 9, 11, 15, 24, 25, 29, 32 à 34 et 44 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au point 1, M. Pierre-Luc Fortin demande si ce règlement a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme. M. Dominic Thibeault répond que c'est le cas puisqu'il s'agit d'une modification de schéma. M. Fortin demande ensuite si cette modification peut engendrer des plaintes liées au bruit. M. Thibeault répond que ce n'est pas le cas.

Au point 3, M^e François Bélisle demande s'il est possible de savoir à quels endroits les arbres seront plantés. M. Dominic Thibeault répond qu'il est trop tôt, à l'étape du règlement d'emprunt, pour connaître les endroits précis où seront plantés les arbres. Cependant, ces endroits seront connus au moment du lancement de l'appel d'offres. M. Pierre-Luc Fortin demande si les arbres plantés grâce à cette enveloppe sont un ajout ou si le nombre d'arbres est toujours déficitaire. M. Thibeault répond que la plantation est déficitaire, mais que le nombre d'arbres coupés par la Ville équivaut au nombre d'arbres plantés. Il ajoute que le nombre d'arbres plantés diminue, car ils sont de plus en plus difficiles à planter. Ce sont cependant les arbres qui rendent le plus de services à la population. Les membres du conseil discutent ensuite de gestion de la nature, de budget et de vision à long terme par rapport au transport actif.

Au point 4, M. Luc Tremblay affirme que les particuliers doivent payer leurs bacs et demande pourquoi ce n'est pas le cas pour les conteneurs des immeubles à logements. M. Dominic Thibeault répond que les propriétaires de ces immeubles paient les conteneurs à même leur compte de taxes foncières.

Au point 5, Mme Pascale Albernhe-Lahaie affirme ne pas comprendre le lien entre les limites de l'étalement urbain et le développement des infrastructures technologiques de la Ville. M. Dominic Thibeault répond que la fiche fait référence aux objectifs de la Vision 2030 et que l'énoncé complet a été inscrit. M. Pierre-Luc Fortin demande si la Ville souhaite viser une certaine efficacité, s'il est possible d'évaluer les économies à réaliser. M^e Annie Pagé répond que l'objectif du projet consiste à s'assurer que le réseau de la Ville est suffisamment robuste. M. Jonathan Bourque précise qu'il s'agit de redondance et de résilience de l'infrastructure technologique et des systèmes les plus critiques de la Ville, de configuration du parc informatique et de surveillance en continu des infrastructures afin d'être proactif plutôt que réactif.

Au point 8, M. Jonathan Bradley demande à quel moment la Maison des jeunes pourra intégrer les lieux. M^e Yolaine Tremblay répond que ce sera après la tenue de la journée d'enregistrement prévue en octobre.

Au point 9, Mme Geneviève Auclair demande s'il s'agit de la procédure habituelle (l'assemblée de consultation se tient tout juste avant le dépôt du deuxième projet de règlement). M. Dominic Thibeault et M^e Yolaine Tremblay répondent qu'il s'agit de la procédure habituelle, mais qu'il est possible de la modifier, au besoin.

Au point 11, Mme Pascale Albernhe-Lahaie affirme que ce n'est pas l'ensemble des maisons ancestrales ou patrimoniales qui sont visées par le règlement et que des maisons sont exclues. M. Dominic Thibeault répond qu'un choix a été fait pour maintenir les intérêts supérieurs et que ce choix a fait l'objet de discussions au Comité consultatif d'urbanisme. Mme Albernhe-Lahaie souhaite que les maisons patrimoniales situées en périphérie fassent partie du règlement. M^e François Bélisle répond que le noyau villageois de Pointe-du-Lac est inclus dans le règlement.

Au point 15, M. Dany Carpentier demande si les conditions du contrat conclu avec le futur locataire seront rendues publiques. M. Dominic Thibeault répond que la Ville ne peut dévoiler le nom pour l'instant, puisque des négociations sont toujours en cours. M. Pierre-Luc Fortin souhaite prendre la parole sur ce point durant la séance publique.

Au point 24, M. Jean Lamarche affirme comprendre l'argument du Comité consultatif d'urbanisme, mais ne pas le partager. Il trouve intéressant que cette affiche soit vue de l'autoroute et maintient qu'il faut permettre le remplacement de l'affiche existante par une autre. M. Dominic Thibeault explique que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a maintenu sa recommandation négative à la suite d'une demande visant à diminuer la taille de l'affichage, et qu'il revient au conseil municipal d'entériner ou non la recommandation. M^e Yolaine Tremblay annonce que le procès-verbal de la réunion du CCU n'a pas encore été approuvé par le comité exécutif et qu'il faut reporter la décision du conseil à la séance du 19 septembre, une fois que le procès-verbal du CCU aura été entériné.

Au point 25, M. Luc Tremblay souligne que la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme est défavorable, mais que la résolution est positive. M^e Yolaine Tremblay répond que si le conseil décide d'aller de l'avant avec la recommandation défavorable, elle va modifier la résolution. M. Tremblay souhaite avoir l'opinion de ses collègues par rapport à cette demande de PPCMOI qui est contraire à l'orientation de la Ville. Certaines personnes souhaitent accorder le PPCMOI puisque l'immeuble est situé à proximité de la Maison des aînés, ce qui permettrait d'offrir de l'hébergement à ceux et celles qui viennent visiter des proches. D'autres croient qu'il est préférable de refuser le PPCMOI en raison du manque criant de logements. Après discussion, les membres du conseil décident de refuser le PPCMOI et ne demanderont pas de vote sur ce point à la séance publique.

Au point 29, M. Pierre-Luc Fortin demande si des frais sont associés à cette demande. M. Dominic Thibeault répond qu'il s'agit plutôt de déterminer si le projet est conforme aux

considérations patrimoniales.

Aux points 32 à 34, M. Pierre-Luc Fortin a des questions sur les conditions à respecter pour le versement d'une subvention, plus particulièrement les mots « ne doit pas présenter de risques pouvant nuire à la réputation de la Ville de Trois-Rivières, d'IDETR ou la F3RD. » M. Dominic Thibeault indique que le sujet sera discuté à huis clos. Mme Pascale Albernh-Lahaie demande si les organismes ont été consultés quant à la modification de la politique. M. Thibeault répond que les organismes demandeurs ont été consultés. M. Dany Carpentier demande qui sont les deux élues ou élus membres du comité. M. Thibeault répond que la structure du comité est présentée et non pas les membres.

Au 44, M. Luc Tremblay se questionne sur les frais d'honoraires professionnels. M^e Annie Pagé répond qu'il s'agit d'un dossier de contestation d'évaluation foncière. M. Tremblay pose aussi une question sur le montant de 10 000 \$ pour la réparation de deux marches de l'escalier monumental. Est-ce un extra ou est-ce que les travaux n'avaient pas été prévus dans le plan initial? M. Éric Angers répond que les travaux consistaient à réparer des bris, dont des fissures. M. Tremblay demande enfin d'où proviennent les fonds pour le retrait de la céramique dans le tunnel. M. Angers répond que les fonds sont pris à même le budget puisqu'il s'agit d'entretien.

Décision : Retirer le point 24 de l'ordre du jour de la séance publique et le reporter à la séance suivante.

Responsable de l'exécution : Direction du Greffe, gestion des documents et archives.

Échéancier / suivi : Séance du 5 septembre 2023.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Points des élues et élus municipaux

Sujet	M. Luc Tremblay demande quel projet sera déposé dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) ouvert jusqu'au 15 septembre 2023. M ^e Annie Pagé répond que le programme pour les piscines devrait être ouvert à l'automne et qu'une présentation sera faite aux membres du conseil. Mme Andréanne Guilbert ajoute que c'est le PAFIRS SPA qui est prévu à l'automne et que deux projets ont été identifiés. M. Frédéric Maurais fera une présentation aux élues et aux élus. Les membres du conseil discutent ensuite du projet multidisciplinaire avec piscine et de la piscine du Cégep.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

Sujet	<p>Comité Assurer la gestion durable des eaux et de l'environnement : M. Dany Carpentier invite ses collègues à visionner l'enregistrement de la rencontre qui portait sur la mise à jour du plan d'action de la Politique environnementale. Il souligne l'importance de l'assiduité à ces rencontres et invite les personnes qui seront absentes à informer le président ou la présidente de leur absence.</p> <p>Comité Assurer la mobilité durable dans la Ville : M. Pierre Montreuil énonce les principaux sujets discutés à la dernière rencontre du comité : plan de transport 2016 (bien le saisir et comprendre les réalisations et les données) et bretelle d'accès à l'autoroute 40 (travaux d'une durée de huit semaines). Il soulignera en début de séance le Défi sans auto solo qui se tiendra du 18 au 24 septembre.</p> <p>Comité Assurer la sécurité des milieux : M. Jonathan Bradley résume les sujets discutés à la dernière réunion du comité : point d'information sur la réglementation sur les chiens d'assistance dans les commerces et recommandation au sujet du schéma de couverture de risques en raison de l'implantation des quartiers « Vas-y mollo » à 30 km/h qui ne permet pas de respecter le schéma actuel et sa force de frappe de dix pompiers en dix minutes. Le comité a recommandé l'ajout d'effectifs dans certaines casernes et la modification du schéma de couverture de risques afin de le respecter dans tous les quartiers, actuels et futurs, à 30 km/h.</p> <p>M. Pierre-Luc Fortin demande si la tenue du TRIP festival d'humour la même fin de semaine que la Classique internationale de canots de la Mauricie est une décision du conseil et si l'organisation de la Classique a été consultée. Mme Maryse Bellemare répond qu'aucune activité ne s'est tenue le lundi, journée de l'arrivée des canotiers à Trois-Rivières. M. Dany Carpentier ajoute que le conseil a désigné des élus et élus qui siègent au conseil d'administration de Culture Trois-Rivières et de la Corporation des événements. Mme Geneviève Auclair précise que le conseil d'administration a eu une présentation à ce sujet et qu'une subvention avait été reçue pour la tenue d'un festival d'humour à Trois-Rivières. M. Fortin demande ensuite pourquoi certaines personnes qui ont voulu assister à l'arrivée des canotiers ont dû payer pour leur accès à l'Île Saint-Quentin alors que le conseil avait voté la gratuité pour cet événement. M. Pierre Montreuil souhaite prendre connaissance du courriel reçu de la directrice générale de l'Île Saint-Quentin avant de se prononcer.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Point de l'administration publique

Sujet	<p>Bilan de santé bâtiments municipaux – Suivi</p> <p>M. Éric Angers présente le bilan de santé des bâtiments municipaux dont l'objectif est d'informer le conseil et la population de l'état des actifs immobiliers de la Ville. Il retrace l'historique de la gestion des actifs de 2016 à aujourd'hui et explique ce qu'est l'indice de vétusté (IVP), un indicateur qui permet d'évaluer rapidement la santé globale d'un immeuble. Le seuil de vétusté a été fixé à 15 %. Le bilan de santé 2022-2023 fournit les informations suivantes : la valeur des actifs de la Ville se chiffre à 605 millions \$ et l'IVP global s'élève à 12,5 %. Cependant, si l'Amphithéâtre Cogeco et le Colisée Vidéotron, des bâtiments récents, sont exclus, la valeur des actifs de la Ville passe à 465 millions \$ et l'IVP global à 15,89 %. M. Angers présente ensuite le bilan de santé selon les différentes chaînes de services : Animer et soutenir la communauté (actifs de 383,30 millions \$ et IVP de 18,9 % [en excluant l'Amphithéâtre Cogeco, le Colisée Vidéotron et le Monastère des Ursulines]), Assurer la gestion durable des eaux et de l'environnement (actifs de 73,14 millions \$ et IVP de 10,95 %), Assurer la mobilité durable dans la Ville (actifs de 40,86 millions \$ et IVP de 16,52 %), Assurer la sécurité des milieux (actifs de 31,55 millions \$ et IVP de 13,64 %), services de soutien (actifs de 91,29 millions \$ et IVP de 15,20 %) et autres (actifs de 43,09 millions \$ et IVP de 21,02 %). Les prochaines étapes sont le programme de gestion des immeubles et la création d'une catégorie supplémentaire pour encadrer les bâtiments patrimoniaux. Les autres actifs qui devront aussi faire l'objet d'une analyse sont les actifs linéaires, les actifs informatiques, les actifs culturels et les actifs ponctuels. M. Angers termine sa présentation en indiquant que le parc immobilier de la Ville est en bon état et répond ensuite aux questions au sujet des infrastructures souterraines et des bandes riveraines, des parcs et des investissements au parc de l'Exposition.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés :	Présentation PowerPoint « Bilan de santé immobilier à la Ville de Trois-Rivières ».